



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

21 février 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 90

Campagne éclair pour des gains tout de suite

## Crises de fin de mois

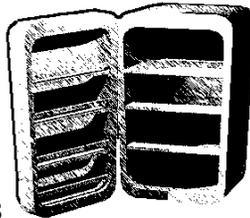
Bonjour tout le monde! Lors de la rencontre du Collectif du 7 février 2002, nous avons décidé de proposer à notre réseau la présente campagne éclair. Proposer est bien le mot : à vous de voir si ça vous convient de prendre le relais. C'est clair, surtout à ce temps-ci de l'année, que tout le monde a déjà fort à faire avec sa propre programmation. Tout de même, il y avait pas mal de consensus entre les organisations et les régions présentes sur l'idée. Alors voici, ci-dessous, quelques explications et consignes, et au verso, le formulaire de télécopie qu'on vous propose. Qui sait, peut-être est-ce que ce sera l'occasion d'ajouter une épice intéressante à une de vos activités? Si c'était le cas, n'oubliez pas de nous envoyer des copies : les mots des gens, c'est important pour la mémoire du Collectif. Et en plus on s'en servira au moment opportun. Alors, bonnes activités! Et n'hésitez pas à nous informer de ce que vous ferez.

**Ce qu'on veut obtenir.** Des décisions immédiates du gouvernement sur deux points qui ont un impact direct et dévastateur sur les conditions de vie des plus pauvres au Québec : la coupure pour partage de logement et la franchise à payer pour les médicaments pour les personnes assistées sociales aptes et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. On veut l'abolition immédiate de cette coupure et de la franchise. Le message est : **«On veut une loi sur la base de notre travail et des mesures urgentes, et en plus on veut que le gouvernement bouge tout de suite sur les points suivants...»**

On est rendus là. C'est le temps de le faire. Faites-le.

**La coupure pour partage de logement.** Le gouvernement s'est engagé lors du Sommet de la jeunesse à éliminer complètement la coupure pour partage de logement. La moitié de la coupure a été éliminée. Il reste à éliminer la deuxième moitié. Elle a un impact de 50\$ par mois en moins sur une prestation d'aide sociale. Elle coûterait environ 51 M\$. Cette coupure est odieuse et constitue une taxe à la solidarité.

**La gratuité des médicaments.** Elle existait avant et a été retirée lors de l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments, puis rétablie pour les personnes avec contraintes sévères à l'emploi, mais pas pour les personnes aptes. Le gouvernement a déjà reconnu le problème des effets pervers de cette mesure et s'est engagé à réviser ce point. D'autre part, le rapport Montmarquette ne recommande pas de la rétablir pour les personnes aptes. Pour-



tant il évalue son coût à un maigre 15,6 M\$, une peanut dans le coût du régime. Notre évaluation du coût pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti est de 34 M\$ environ, pour un total d'environ 50 M\$.

La situation actuelle est odieuse et discriminatoire et pénalise des personnes les plus pauvres dans la société. Le 17\$ requis pour la franchise est difficilement disponible à la fin d'un mois. La gratuité peut faire la différence entre être soignéE ou pas pour un problème qui nécessite une prescription, et donc une suite à l'avis d'un médecin.

**La campagne.** Des actions à la fin du mois (février, mars, avril), des actions en régions par les groupes relayeurs au goût de chacun (opération budget de fin de mois ou autre, rencontre du députéE, etc.) mais avec campagne de fax (revendication associée à un témoignage ajouté à la main) au premier ministre, au ministre de la région et au députéE du comté, avec copie au Collectif. On invite les régions qui le désirent à donner suite, à la fin d'un mois ou des trois mois. À la veille du dépôt des crédits, le Collectif ferait une sortie de presse.

**Le matériel de campagne que fournissons.**

- Une feuille type à remplir et faire remplir avec du monde de vos organisations et à télécopier (au verso).
- Un communiqué de presse type (à venir).



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5

Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-0740 Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

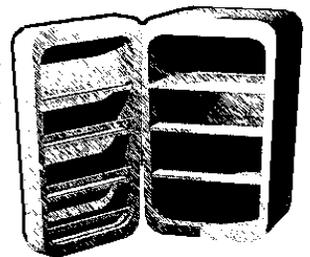
[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

# Crises de fin de mois

La pauvreté, c'est inacceptable et à la fin du mois, c'est pire. Il faut jeter les bases d'un Québec sans pauvreté. Pour ça on veut **une loi et des mesures urgentes** sur la base du travail fait par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. En plus le gouvernement s'est engagé au Sommet de la jeunesse à ÉLIMINER LA COUPURE POUR PARTAGE DE LOGEMENT. Il doit le faire, **tout de suite**, tout comme il doit cesser la discrimination parmi les plus pauvres et ABOLIR LA FRANCHISE DE MÉDICAMENTS POUR TOUTES LES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE ET LES PERSONNES QUI REÇOIVENT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI.  
Le problème est **criant**.  
Voilà ce que je vis, moi, à la fin du mois :

C'est un cri et c'est une crise. Et c'est pour ça que vous devez agir tout de suite. Remplissez vos engagements. Pendant ce temps-là, on vit pas, on attend.



Nom:

Organisation:

Coordonnées:

**Faire parvenir à Bernard Landry, premier ministre du Québec, par télécopieur au (418) 649-3924 ou par courrier (Conseil exécutif, 885, Grande Allée Est, 3ième étage, Québec, QC, G1A 1A2), au ministre responsable de votre région et expédier l'original au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.**



**Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Télécopieur: (418) 525-0740